

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 9 novembre 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,

Le seize novembre à dix-sept heures trente,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Elise GUENNEC

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Elise GUENNEC à Annick HESS

DELIBERATION n°2018-95 : Projet Signalétique Globale Directionnelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les possibilités de financement actuelles,

Considérant l'intérêt de créer des équipements permettant des déplacements sécurisés en mobilités douces,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- d'adopter le plan de financement suivant :

Plan de financement signalétique informative et directionnelle associée au boucles cyclables

Description des postes de dépense	Dépenses prévisionnelles		Recettes	
	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Réalisation des bornes de balisage	60 235,00 €	Conseil Général 56	19 870,50 €	30,00%
Conditionnement et transport du mobilier	6 000,00 €	Lorient agglomération	19 870,50 €	30,00%
		Autofinancement	26 494,00 €	40,00%

- d'autoriser le Maire à solliciter les financements afférents

- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et réglementaires en vue de la bonne réalisation du projet, en matière d'urbanisme notamment.

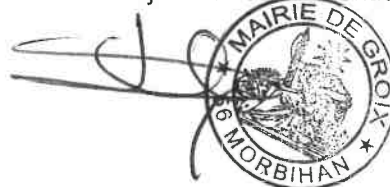
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 novembre 2018 et de la publication le 19 novembre 2018.

Fait à l'île de Groix, le 19 novembre 2018

Fait à l'île de GROIX, le 19 novembre 2018.

le Maire

pour le Maire et par délégation
le Premier adjoint Gilles Le Menach



Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 9 novembre 2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

En présence : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,

Le seize novembre à dix-sept heures trente,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Elise GUENNEC

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Elise GUENNEC à Annick HESS

DELIBERATION n°2018-96: Plan d'alignement partiel des voiries

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code la Voirie Routière et notamment les articles L.112-1 à L112-7, R.112-1 à R-112-3 et R.141-1, et suivants,

Vu le plan dressé par la SELARL Nicolas Associés Géomètres-experts, ayant valeur de projet de plan d'alignement, en date du 18 avril 2018,

Considérant que les plans d'alignement fixent la limite de séparation des voies publiques et des propriétés privées, portent attribution immédiate, dès leur publication, du sol des propriétés non bâties à la voie publique et frappent de servitude de reculement les propriétés bâties,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les possibilités de financement actuelles,

Considérant l'intérêt de créer des équipements permettant des déplacements sécurisés en mobilités douces,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- de prescrire la mise en place d'un plan d'alignement partiel sur la base du plan annexé

- de lancer la procédure d'élaboration du plan d'alignement sur la base du plan annexé à la présente

AUTORISE

le maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires à son élaboration et à signer les actes y afférents,

PRECISE

que la procédure donnera lieu à l'organisation d'une enquête publique dont les modalités seront fixées par arrêté du maire

AUTORISE le maire à ouvrir une enquête publique préalable à l'établissement du plan d'alignement partiel sur la base du plan ci-annexé

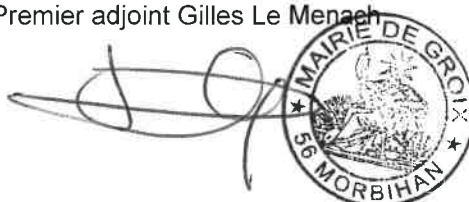
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 novembre 2018 et de la publication le 19 novembre 2018.

Fait à l'île de Groix, le 19 novembre 2018

Fait à l'île de GROIX, le 19 novembre 2018.

le Maire

pour le Maire et par délégation
le Premier adjoint Gilles Le Menach



**Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 9 novembre 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,

Le seize novembre à dix-sept heures trente,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Elise GUENNEC

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Elise GUENNEC à Annick HESS

DELIBERATION n°2018-9.7: Plan de financement Leader Parking de Port Tudy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan de Déplacements Urbains adopté par Lorient agglomération,

Vues les précédentes délibérations approuvant le projet, et un plan de financement prévisionnel,

Vu l'avis du Comité unique de programmation,

Considérant l'intérêt de créer un parking visant l'intermodalité entre le port de Port Tudy, base de départ vers Lorient et le reste de l'île, dont la centralité économique que représente le bourg,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- d'adopter le nouveau plan de financement suivant :

Mairie de Groix -Projet Liaison Port-Bourg

Dépenses	Montant € HT	%	Recettes Si note <18/20	Montant € HT	%
Travaux	365 035,00 €	93 %	Autofinancement	281 687,80 €	72 %
Maîtrise d'œuvre	27 496,00 €	7 %	Département (Subvention acquise) Création, aménagement et balisage d'itinéraires de randonnée	35 000,00 €	9 %
			Département (Subvention acquise) Programme de Solidarité Territoriale (PST)	48 343,20 €	12 %
			Etat	7 500,00 €	2 %
			Leader	20 000,00 €	5 %
Total	392 531,00 €	100		392 531,00 €	100

Plan de financement optimisé

Dépenses	HT	%	Recettes	HT	%
Travaux	77 504,00 €	73,81	Département	35 000,00	33,33
Maîtrise d'œuvre	27 496,00 €	26,19	Etat - Opération de sécurité routière	7 500,00	7,14
			Département (Subvention acquise) Programme de Solidarité Territoriale (PST)	21 000,00	20,00
			LEADER	20 000,00	19,05
			Autofinancement	21 500,00	20,48
TOTAL	105 000,00	100	TOTAL	105 000,00	100

Fait à l'île de Groix, le 19 novembre 2018
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 novembre 2018 et de la publication le 19 novembre 2018.

Fait à l'île de GROIX, le 19 novembre 2018.

le Maire
pour le Maire et par délégation
le Premier adjoint Gilles Le Menach



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 9 novembre 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,

Le seize novembre à dix-sept heures trente,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Elise GUENNEC

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Elise GUENNEC à Annick HESS

DELIBERATION n°2018-98 Demande de financements – Porte d'écluse du Bassin à flot

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget de Port Tudy,

Considérant la priorité qui doit être donnée aux travaux de réfection et rénovation de la porte d'écluse du bassin à flots,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- d'approuver le projet de travaux de réfection et rénovation de la porte d'écluse du Bassin à flots de Port Tudy

- d'autoriser le Maire à solliciter les financements afférents

- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et réglementaires en vue de la bonne réalisation du projet,

DIT

que les crédits sont inscrits au budget.

Fait à l'île de Groix, le 19 novembre 2018

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 novembre 2018 et de la publication le 19 novembre 2018.

Fait à l'île de GROIX, le 19 novembre 2018.

le Maire

pour le Maire et par délégation
le Premier adjoint Gilles Le Menach



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 9 novembre 2018
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,

Le seize novembre à dix-sept heures trente,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Elise GUENNEC

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Elise GUENNEC à Annick HESS

DELIBERATION n°2018-99: Projet Educatif de territoire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les nouvelles directives du Ministère de l'Education, intitulées Plan Mercredi,

Considérant que le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux,

Considérant l'intérêt de continuer à rassembler la communauté éducative afin de mieux coordonner les actions de chacun autour des temps de l'enfant et des jeunes,

Vu l'ancien Projet éducatif de territoire,

Vu les besoins de renouveler ce projet éducatif de territoire dans le cadre du Plan Mercredi,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

d'APPROUVER le lancement d'un nouveau projet éducatif de territoire s'inscrivant dans le cadre du Plan Mercredi, dont les grandes lignes ont été partagées par le comité de pilotage du 12 novembre 2018, s'inscrivant dans le cadre du Plan Mercredi, dont les éléments peuvent se résumer ainsi :

- une ambition : participer à la réussite scolaire des élèves en aménageant les différents temps de la journée dans le respect du rythme de l'enfant
- une méthode : proposer, suivre et évaluer des activités à partir des objectifs éducatifs définis en concertation avec les élus, la communauté éducative, les familles, les équipes d'animation
- un principe : accueillir l'enfant sur un temps périscolaire en proposant des activités variées, en articulation avec le temps scolaire

- la mise en place de groupes de travail rassemblant les acteurs locaux et les acteurs institutionnels afin de décliner le plan d'actions

DIT

que le projet éducatif de territoire sera transmis dans sa version définitive aux conseillers municipaux

Fait à l'île de Groix, le 21 novembre 2018

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 novembre 2018 et de la publication le 21 novembre 2018.

Fait à l'île de GROIX, le 21 novembre 2018.

le Maire

pour le Maire et par délégation

le Premier adjoint Gilles Le Menach



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 9 novembre 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,

Le seize novembre à dix-sept heures trente,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Elise GUENNEC

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Elise GUENNEC à Annick HESS

DELIBERATION n°2018-~~100~~ Pérennisation de postes et réorganisation des services

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de de la mise en place du plan Mercredi, de la nécessité d'adapter l'organisation du service Enfance Jeunesse, afin de pérenniser les postes et l'encadrement des enfants tout au long de l'année scolaire, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose :

La suppression de l'emploi d'animatrice Enfance Jeunesse à temps complet,

La suppression de l'emploi d'animatrice Enfance à temps non complet à raison de 30h annualisées,

La suppression de l'emploi d'animateur Jeunesse à temps non complet à raison de 23h annualisées (vacant)

La création d'un emploi d'Animateur/rice -Directeur/rice Enfance ALSH à temps non complet à raison de 32h annualisées, catégorie C

La création d'un emploi d'Animateur/rice Jeunesse à temps non complet à raison de 24h annualisés, catégorie C

La création d'un emploi d'Animateur/rice Enfance Périscolaire à temps non complet à raison de 20h annualisées, catégorie C

La création par pérennisation d'un emploi d'Animatrice Périscolaire à temps non complet à raison de 18h annualisées, catégorie C

La création d'un emploi d'Animatrice Périscolaire à temps non complet à raison de 10h annualisées, catégorie C

à compter du 1^{er} janvier 2019

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Sous réserve de l'avis du Comité technique qui se réunira le 29 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,
DECIDE

- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Service Enfance Jeunesse							
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	Vacant	Pourvu	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Coordinateur Enfance -Jeunesse	Adjoint d'animation de 2ème classe Adjoint d'animation de 1ère classe		x	C	1	1	TC
Animateur Enfance Jeunesse	Adjoint d'animation de 2ème classe		x	C	1	0	TC
Animateur Jeunesse	Adjoint d'animation de 2ème classe	x		C	1	0	TNC – 20 H
Animateur Enfance	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe		x	C	1	0	TNC – 30 H
Animateur Directeur Enfance ALSH	Adjoint d'animation de 2ème classe			C	0	1	TNC – 32 H
Animateur Jeunesse	Adjoint d'animation de 2ème classe			C	0	1	TNC – 24 H
Animateur Périscolaire Enfance	Adjoint d'animation de 2ème classe			C	0	1	TNC – 18 H
Animateur Enfance Périscolaire	Adjoint d'animation de 2ème classe			C	0	1	TNC – 20 H
Animateur Périscolaire	Adjoint d'animation de 2ème classe			C	0	1	TNC – 10 H
TOTAL				C	4	5	+ 19 H dont 18H pérennisation

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2019

DIT que l'avis du comité technique sera présenté au prochain conseil municipal, pour confirmation de la présente délibération

AUTORISE le maire à lancer les procédures de recrutement dès que possible

Fait à l'île de Groix, le 21 novembre 2018

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 novembre 2018 et de la publication le 21 novembre 2018.

Fait à l'île de GROIX, le 21 novembre 2018.

le Maire

pour le Maire et par délégation
le Premier adjoint Gilles Le Menach



**Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 9 novembre 2018
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,

Le seize novembre à dix-sept heures trente,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Elise GUENNEC

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Elise GUENNEC à Annick HESS

DELIBERATION n°2018-101 Services d'incendie et de secours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet départemental du Service Départemental d'incendie et de secours,

Considérant les besoins en sécurité incendie sur la commune de Groix, et les installations actuelles,

Considérant qu'il est nécessaire d'anticiper tout risque,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

- d'autoriser le maire à passer convention avec les agriculteurs dans le cadre du statut de collaborateur occasionnel du service public, dans le cadre de la lutte contre les incendies

- d'autoriser le maire à passer convention pour l'utilisation des hydrants privés

- d'autoriser le maire à passer convention pour la participation de la Ville de Colombes et de VVF à la mise en place d'une bache incendie pour la défense incendie de ces groupes privés

Fait à l'île de Groix, le 19 novembre 2018

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 novembre 2018 et de la publication le 19 novembre 2018.

Fait à l'île de GROIX, le 19 novembre 2018.

le Maire

pour le Maire et par délégation
le Premier adjoint Gilles Le Menach



Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 9 novembre 2018
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,

Le seize novembre à dix-sept heures trente,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Elise GUENNEC

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Elise GUENNEC à Annick HESS

DELIBERATION n°2018-102: Rapport Morbihan Energie – Information au conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire informe le Conseil municipal du rapport d'activités 2017 de Morbihan Energies

Le Conseil municipal

PREND ACTE

du rapport 2017 de Morbihan Energies.

Fait à l'île de Groix, le 19 novembre 2018

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 novembre 2018 et de la publication le 19 novembre 2018.

Fait à l'île de GROIX, le 19 novembre 2018.

le Maire

pour le Maire et par délégation
le Premier adjoint Gilles Le Menach

